

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

L'alcool est une substance psychoactive comme le cannabis : à quand une loi encadrant la vente et la promotion de l'alcool au Québec?

Montréal, le 13 mars 2018 – C'est avec enthousiasme que l'Association pour la santé publique du Québec (ASPQ) a pris connaissance de l'intention du gouvernement de restreindre l'accès des mélanges à la bière en forte teneur en alcool et en sucre, de mieux encadrer la publicité et la promotion en matière de boissons alcooliques.

« Il aura fallu le décès d'une jeune fille pour faire bouger le gouvernement. Cet événement tragique entraînera l'application de mesures concrètes pour mieux encadrer la vente de ces boissons, mais aussi la promotion de l'alcool en général, des mesures que l'ASPQ réclame depuis 2016 », mentionne Émilie Dansereau-Trahan, spécialiste de contenu à l'ASPQ.

Cette annonce faite conjointement par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, de la Sécurité publique et la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, vient nous rappeler que l'alcool n'est pas une simple question de sécurité publique, mais aussi un enjeu de santé publique et une substance psychoactive comme le cannabis. « Le Québec a une loi sur le tabac, nous aurons une loi sur le cannabis, à quand une loi sur l'alcool? » s'interroge madame Dansereau-Trahan.

L'alcool - la substance psychoactive la plus consommée au Québec et au Canada - est associé à plus de 200 problèmes sociaux et de santé et non seulement lorsque consommé en grande quantité. « À titre d'exemple : une seule consommation d'alcool augmente les risques de développer un cancer du sein, plus de 700 000 nouveaux cas de cancer et 365 000 décès par cancer chaque année¹ sont associés à l'alcool. Et il n'y a aucune mise en garde sanitaire sur les produits d'alcool » rappelle Émilie Dansereau-Trahan. Notons que plus de 80 % des Québécois âgés de 12 ans et plus en ont consommé au cours de l'année 2014-2015.

« Les solutions proposées sont intéressantes à court terme, mais il est temps de poser un regard collectif sur l'alcool et ses effets sur la santé. C'est pourquoi, en tant que société responsable, il nous semble opportun d'en profiter pour élaborer un projet de loi se rapportant uniquement l'alcool » conclut Émilie Dansereau-Trahan.

À propos de l'ASPQ

L'ASPQ regroupe citoyens et partenaires pour faire de la santé durable, par la prévention, une priorité. L'ASPQ soutient le développement social et économique par la promotion d'une conception durable de la santé et du bien-être. La santé durable s'appuie sur une vision à long terme qui, tout en fournissant des soins à tous, s'assure aussi de les garder en santé par la prévention. www.aspq.org.

Contact média :

Jean Alexandre

Responsable des communications et de la collecte de fonds, ASPQ

Téléphone : 514 528-5811, poste 261 | Cellulaire : **514-442-7119** | Courriel : jalexandre@aspq.org

¹ <http://www.lapresse.ca/sciences/medecine/201611/02/01-5037013-plus-de-700-000-nouveaux-cas-de-cancer-lies-a-lalcool.php>